



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLESIDY

... Date de convocation : 28 août 2026

Membres afférents au conseil municipal : : 15

Membres en exercice : 15

Membres ayant pris part aux votes :15

L'An Deux Mille Vingt-Six, le trois septembre à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guy GAUTIER, Maire de Plésidy.

Présents : Mrs Guy GAUTIER, Ronan ALLARD, Didier GEORGELIN, Thierry NEGARET, Jean-Pierre PAUMIER, Philippe GAUTIER, Laurent JOLEC, Grégoire MENGUY, Mmes Valérie PERENNEZ, Sylvie COINT, Océane PINABEL, Andréa LE GAC, Charlotte SERANDOUR, Zoé WINTERBOURNE, Marie GARCIA COUILLAUD.

Absents : qui donne procuration à
.....qui donne procuration à.....

Secrétaire de séance : Mme PINABEL Océane a été élue.

1-: Objet : Inscription de crédits budgétaires nécessaires à l'enregistrement comptable d'un legs reçu par la commune, décision modificative.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a accepté, par délibération, le legs consenti à son profit par **M.GODEC Paul**, portant sur plusieurs parcelles agricoles.

La valeur globale des biens légués est fixée à **18 000 €**, conformément à l'acte notarié.

Afin de permettre l'enregistrement comptable de ces biens dans l'actif de la commune, il convient d'inscrire les crédits nécessaires au **chapitre 041 – Opérations patrimoniales**, conformément aux indications du comptable public.

La présente décision modificative n'entraîne **aucune incidence sur l'équilibre réel du budget**, les crédits étant inscrits à due concurrence en dépenses et en recettes d'investissement.

Modifications budgétaires

Section	Dépenses d'investissement	Montant	Dépenses d'investissement	Montant
Investissement Chapitre 041 – Compte 2111		+18 000 €	Chapitre 23 – Compte 2313 Opération	-18 000 €
			77	

Après adoption de la décision modificative

Une fois la présente décision modificative votée et enregistrée dans le budget, il sera procédé à l'émission :

- de mandats d'ordre budgétaire au **compte 2111 – chapitre 041**, correspondant à l'entrée des parcelles dans l'actif de la commune ;
- de titres d'ordre budgétaire au **compte 10251 – chapitre 041**, en contrepartie.

Lorsque plusieurs parcelles cadastrées distinctement sont concernées, les écritures seront individualisées conformément aux numéros d'inventaire des biens.

- **APPROUVE** la décision modificative n° ... au budget communal de l'

Envoyé en préfecture le 08/09/2026

Reçu en préfecture le 08/09/2026

Publié le

ID : 022-212201891-20260908-0103092026-DE

Validé à l'unanimité

Secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Guy GAUTIER

